



Locataire ne quitte pas après la fin du bail

Par sebb20

Bonjour,

J'ai envoyé un congé pour reprise du logement qui se termine le 30 avril 2024 et il a été accusé par mon locataire. Depuis décembre 2023, mon locataire ne paie plus de loyer. Je lui ai envoyé un commandement à payer et il m'a répondu qu'il avait perdu son emploi.

Je ne l'ai pas encore assigné au tribunal pour déclencher l'expulsion puisque la date de fin du bail approche. Et j'avais l'intention qu'il quitte le logement et que j'entame ensuite une procédure de recouvrement.

Aujourd'hui, il m'informe qu'il refuse de quitter les lieux compte tenu de sa situation financière délicate et donc, je me demande quelle procédure suivre maintenant (loyer impayé + fin de bail) ? Y a-t-il une procédure en urgence dans ce cas là ou ça reste la procédure standard d'expulsion?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas de procédure d'urgence.

Consultez un avocat (et préparez patience et économies.)

Vous pouvez lire ici les modalités d'une procédure d'expulsion.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272
[/url]

Par sebb20

Merci pour votre retour